



CeA – Collectivité européenne d'Alsace

Note sur la mission de conseil et assistance aux communes rurales du Haut-Rhin

Date : 19/01/2024

Rappel du contexte

L'Agence intervient au titre du conseil-assistance auprès des communes rurales haut-rhinoises (liste établie par la Préfecture 68) sur la base d'une convention qui stipule ses domaines d'intervention possibles et définit leur champ d'application.

Cette mission d'appui aux communes rurales est entièrement financée par la Collectivité européenne d'Alsace, à hauteur d'un million d'euros par an, et fait l'objet d'une délibération spécifique.

L'Agence Technique de la CeA regroupe en son sein les expertises nécessaires, ainsi que les savoir-faire méthodologiques pour assurer des réponses adaptées et objectives face à cette montée en gamme des besoins exprimés par les collectivités et leurs territoires.

Afin de mieux assurer le suivi et l'évaluation de ces interventions, l'Adauhr a développé en interne fin 2022 un nouvel outil de "reporting" plus complet et efficient. Nous disposons aujourd'hui d'un suivi des actions entreprises sur une année pleine (2023).

Principaux indicateurs de suivi

Les données chiffrées qui suivent portent sur les interventions les plus importantes et les plus significatives de l'Agence (conseils majeurs), celles qui font l'objet d'une réunion ou d'une visioconférence longue, de notes transmises par courriers ou par courriels, a fortiori celles qui nécessitent différents retours ou compléments d'information.

Ne sont donc pas comptabilisées dans ce bilan annuel, les sollicitations téléphoniques courtes, ni les conseils rapides qui peuvent être effectués en marge d'une réunion dont l'ordre du jour est différent.

Au 31 décembre 2023, l'activité de conseil-assistance recensée au titre des interventions majeures nous permet de réaliser un bilan qui s'articule autour de 4 points.

- **Bilan général**

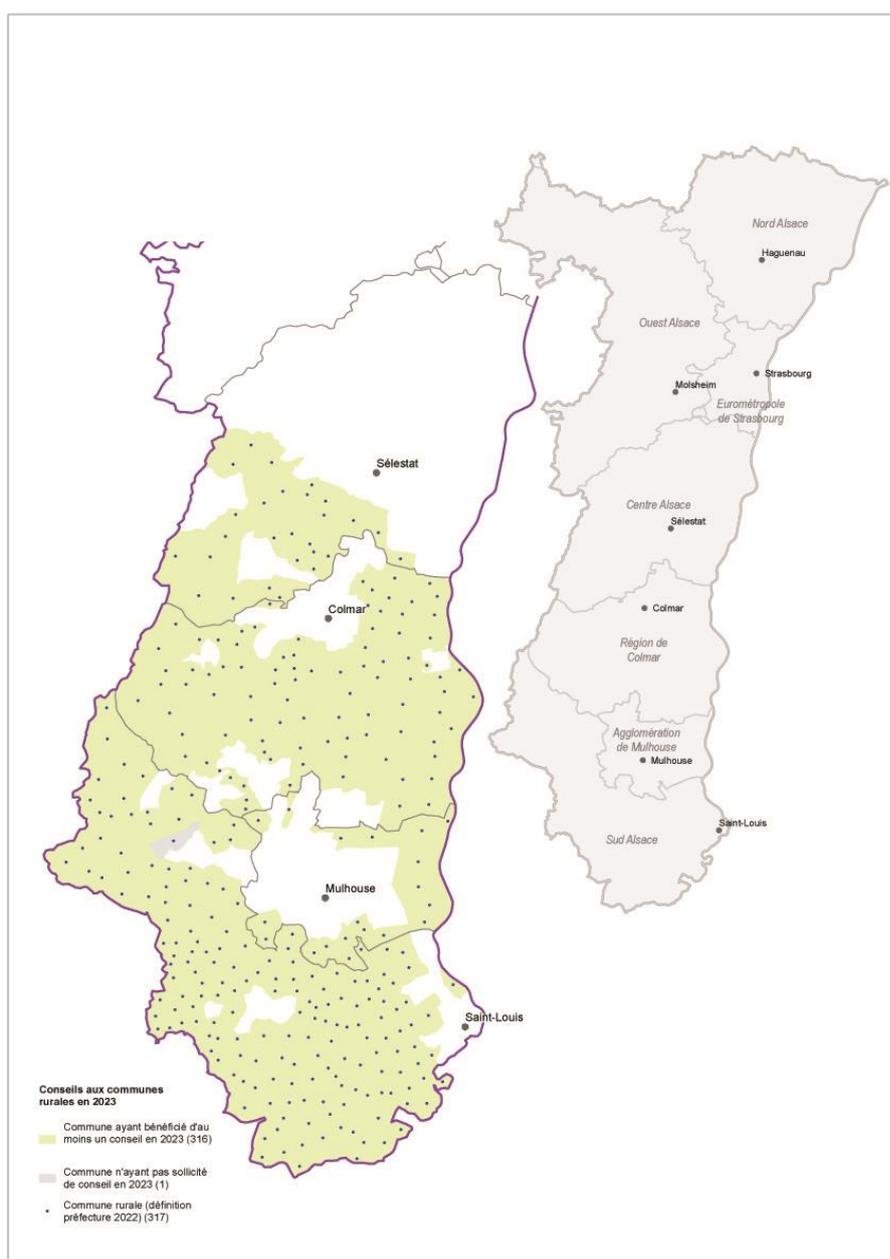
L'Agence est intervenue sur l'ensemble du territoire haut-rhinois et la quasi-totalité des communes rurales répertoriées par la préfecture 68.

Ramenés en termes de moyennes, près de 3 conseils majeurs ont été réalisés par commune.

Conseils majeurs par communes	Données	
Communes rurales dans le Haut-Rhin ^(x)	317	
Communes rurales où des conseils majeurs ont été effectués	316	99,7%
Conseils majeurs effectués	879	2,8

^(x) **Source : Préfecture 68**

L'évolution sur un an est significative au regard des 496 conseils majeurs répertoriés en 2022 : plus 383, soit + 77,2% d'augmentation.



- **Par articles de la convention CeA-Adauhr :**

Dans tous les grands domaines d'intervention fixés par la convention, les évolutions sont notables.

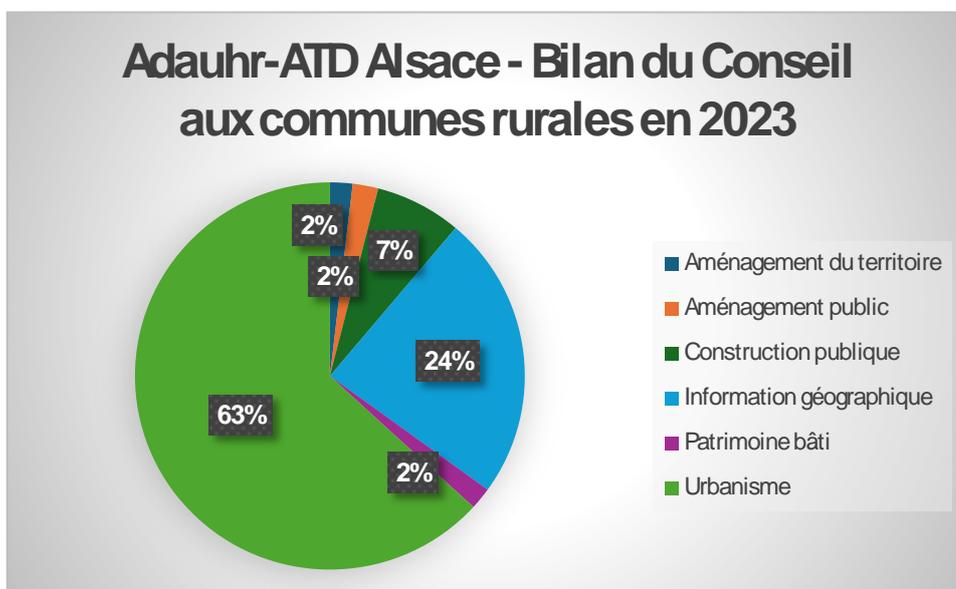
Conseils majeurs par thèmes	2022	2023	Evolution	
			2022-2023	en %
Aménagement et constructions publics	36	51	15	41,7%
Information géographique	49	353	304	620,4%
Urbanisme et planification	411	475	64	15,6%
Totaux	496	879	383	77,2%

Ces éléments de synthèses en trois catégories ont été effectués afin de garantir une comparabilité cohérente par rapport à 2022.

Le domaine d'intervention qui a véritablement explosé en 2023 porte sur les questionnements relatifs à l'information géographique. L'obligation de porter sur le Géoportail de l'urbanisme des procédures de PLU, PLUi ou de carte communales sous peine ne pas voir ces divers documents/procédures exécutoires y est pour beaucoup ! De plus, les besoins d'éléments de repérage ou d'analyses spatiales sommaires liés aux interrogations suscitées par les lois climat et résilience et ZAN sur la consommation d'espace ont démultipliés également les demandes de renseignements auprès de l'Adauhr.

Dee même, 2023 a été une année de renouvellement des baux de chasse qui nécessite une documentation cadastrale précise pour répondre aux objectifs des communes.

Lorsque l'on reprend les intitulés de la convention, la répartition des conseils majeurs est la suivante :



L'urbanisme reste donc la préoccupation principale, presque quotidienne, des communes rurales haut-rhinoises en 2023.

- **Par grands domaines d'intervention :**

L'analyse plus détaillée des types d'interventions, multiples, se résume pour plus des 2/3 autour de 7 domaines :

Conseils majeurs par domaines	en %
Procédures	24,4%
ADS	11,6%
Traitements spatiaux, informatiques	9,1%
Formalités administratives	8,9%
Equipements, bâtiments publics	8,5%
Recours et infractions	2,5%
Investigation juridique pointue	2,1%
Totaux	67,1%

Sans guère de surprises, les questions relatives aux procédures (urbanisme, marchés publics, concours ...) atteignent près d'un quart des préoccupations locales. L'évolution quasi incessante des textes de loi et de leurs modalités d'application induit de nouvelles complexités et une incertitude pour tous.

Les interrogations autour de l'instruction des permis sont particulièrement notables en 2023 et en matière d'évolution des questionnements. L'Agence n'est pas un service instructeur : cette compétence n'a pas été acceptée par son Conseil d'Administration il y a quelques années déjà. L'importance croissante des sollicitations s'explique par la complexité croissante de la réglementation et des enjeux urbains, la « créativité » des porteurs de projet pour tenter de contourner les règles, le manque de réactivité des services instructeurs et/ou de l'État dans certaines circonstances. C'est également le marqueur d'un réel besoin, d'une reconnaissance de l'Adauhr et de son service juridique vers lequel on se tourne lorsqu'il n'y a plus de réponse ailleurs !

Le formalisme administratif de notre pays de notre société transpire également au travers de ces éléments de synthèse.

Enfin, à l'instar des éléments qui précèdent, les juristes et autres urbanistes de l'Agence sont de plus en plus interrogés en cas de recours et autres infractions, ou sur différents points juridiques nouveaux, sensibles et complexes.

- **Par mots-clés :**

Lorsque l'on examine la récurrence des interventions au titre des principaux conseils effectués et renseignés et que l'on s'intéresse à ceux qui émergent au moins 100 fois, 7 items occupent le « haut du panier ».

Conseils majeurs par mots-clés	Nombre
PLU, PLUi	251
Démarche administrative	153
Autorisations d'urbanisme	150
Aide à la décision	138
Procédures d'urbanisme	116
Questions scolaires	112
Autres procédures	99
Totaux	1019

La plupart d'entre eux n'étonnent guère à ce stade du compte-rendu, au vu des synthèses qui précèdent.

Le seul sujet qui « dénote » un peu dans ce classement porte sur les questions scolaires. Ce sujet plus thématique s'explique assez aisément : dans l'armature urbaine départementale, le fait de disposer de services scolaires suffisants (écoles et périscolaires) est un atout de séduction évident pour attirer de nouvelles populations ou pour retenir de jeunes ménages. C'est par ailleurs le critère premier de choix résidentiel de nos habitants. Enfin, cet enjeu scolaire et périscolaire est également lié au besoin de réhabilitation/extension des équipements existants et de l'évolution des normes et des coûts des travaux actuels.

Pierre Wunsch

Directeur Général